

De: julienmx1@cegetel.net
Objet: [INTERNET] EP Projet EOLE des charmes Choilley Dardenay
Date: 29 mars 2021 à 08:27
À: pref-icpe pref-icpe@haute-marne.gouv.fr



Bonjour Mr Le commissaire Enquêteur Guy André MOTUS

Bonjour Mr le Préfet Joseph ZIMET

Bonjour Mr Louis STEIB , Directeur du bureau des ICPE

Concernant le MILAN ROYAL , espèce protégée s'il en est !

Et comme le souligne à juste titre dans cette enquête Mr Patrick COTON / Ingénieur ECOLOGUE / conseil en environnement

Il semble qu'une grave omission ait été faite dans le dossier Eole des Charmes par le promoteur ; à savoir :

le dossier du projet des Charmes constate un impact sur le Milan royal, espèce protégée , ce qui entraîne l'obligation de déposer une demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

La demande d'autorisation unique soumise à enquête publique ne comporte pas de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement; l'AUTORISATION doit être REFUSEE.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la prise en compte de cette contribution dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien des Charmes et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous

Julien Macheret
Dommarien